

Coup de pouce de 200 € aux étudiants ayant perdu un job ou un stage rémunéré

Vous êtes étudiant et, en raison de la crise sanitaire, vous avez perdu un job ou un stage rémunéré ? En complément des aides de l'État, le Département vous propose une aide financière ponctuelle de 200 €.

De quoi s'agit-il ?

Une aide financière unique de 200 € destinée à soutenir les jeunes étudiants de 18 à 30 ans qui se trouvent en difficulté financière face à la crise sanitaire en lien avec une rupture de contrat de travail et/ou de stage rémunéré. Cette aide était initialement réservée aux étudiants boursiers. En commission permanente de mai, les élus ont décidé de l'élargir à tous les étudiants ayant perdu un job ou un stage rémunéré. Ce dispositif vient en complément de celui de l'État : [Un jeune, une solution.](#)

Pour en bénéficier il faut :

- être étudiant c'est-à-dire poursuivre des études (post-bac), toutes filiales confondues ;
- être âgé de 18 à 30 ans ;
- être fiscalement autonome et domicilié dans l'Eure ou rattaché fiscalement à un domicile eurois ;
- avoir fait l'objet d'une rupture/annulation d'un contrat de travail ou de stage rémunéré sur l'année 2020 et ce jusqu'au 30 juin 2021.

Montant et nature de l'aide

Aide financière de 200 € versée en une seule fois sur le compte du bénéficiaire.

Comment l'obtenir ?

1/ Se présenter ou téléphoner à un centre médico-social proche de votre domicile.

[Trouver le centre médico-social le plus proche de chez moi](#)

2/ Remplir le formulaire spécial à télécharger

[Télécharger le formulaire de demande d'aide étudiant spéciale Covid](#)

3/ Joindre au formulaire rempli les pièces justificatives suivantes :

- RIB du bénéficiaire
- Justificatif de rupture et/ou annulation de contrat de travail ou de stage rémunéré

4/ Envoyez le formulaire et les pièces justificatives par mail à : Dispositifs-DAF@eure.fr

5/ Un courrier d'accord ou de rejet de votre demande vous sera transmis pour vous informer de la suite donnée à votre demande.

Renseignements et informations complémentaires

Par courriel : Dispositifs-DAF@eure.fr

Formulaire de demande : Aide jeunes spéciale "COVID 19"

Date de rencontre avec le travailleur social : _____

Bénéficiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Sexe : M F

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ adresse e-mail : _____

Rattachement fiscal : Fiscalement autonome Rattaché à un foyer

Adresse du foyer de rattachement fiscal : _____

Niveau d'étude en cours : _____

Etes-vous boursier? : Oui Non

Date de début de votre contrat de travail : _____

Date de rupture de votre contrat de travail : _____

Date(s) prévues de votre stage rémunéré : Du _____ Au _____

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus Oui

Attention, en cochant la case "oui" vous vous engagez sur l'exactitude des données transmises. Tous renseignements déclarés sur ce formulaire qui se révéleraient inexacts ou erronés seront considérés comme de l'intention de fraude.

Dans ce cas, le Département fera un rejet systématique de votre demande. Des poursuites pourront être engagées.

Date de la demande : _____

Observation(s): _____

Pièces justificatives à joindre à votre demande

- RIB du bénéficiaire
- Attestation des bourses
- Justificatif de rupture et/ou annulation de contrat de travail ou de stage rémunéré.

Le formulaire et les pièces justificatives sont à adresser par mail à : Dispositifs-DAF@eure.fr